33e ANNEE. — N° 67 5 CENTIMES LE NUMERO. SAMEDI 17 JUIN 1893

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

AN[illegible] (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 17 Juin

L'IMPOT
SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE

On commence à se préoccuper, dans le monde des affaires, des effets de l'impôt sur les opérations de Bourse. Disons tout de suite que ces effets sont déplorables et que des plaintes unanimes s'élèvent parmi les coulissiers, remisiers et agents de tout ordre, qui vivaient des transactions effectuées sur le marché de Paris.

Une délégation des principales maisons de banque de Paris et de la province, conduite par M. Aymard, député, est allée présenter à M. Peytral les doléances des financiers. Le but de cette démarche est d'obtenir pour le budget de 1894 l'abrogation de cette taxe sur le trafic des valeurs, qui ne donnera pas les six à sept millions qu'on en attend et a eu pour résultat de tuer le marché.

Les constatations faites depuis le 1er juin sur l'état des affaires ne permettent aucun doute à cet égard. Les 5 centimes par 1,000 fr. dues par chaque partie et par chaque opération d'achat et de vente, en rendant la liquidation dans le même jour impossible, créent un obstacle à la rapidité des transactions. Pour l'étranger, en sus du droit simple payé par le spéculateur sur le marché de Paris, s'ajoute un double droit pour la contre-partie qui est hors de France. De telle sorte que le droit est triple. Ajoutez à cela que par suite du faible écart des valeurs provenant de la stagnation des affaires, les bénéfices ne portent que sur des sommes insignifiantes, quelques centimes à peine, qui sont elles-mêmes absorbées par l'impôt.

Enfin, l'obligation de l'inscription sur un registre toujours ouvert aux agents du fisc, éloigne les particuliers qui tiennent à garder le secret de leurs affaires.

Certains chiffres sont d'une éloquence triste. Les cases téléphoniques qui donnaient une recette de 5 à 6,000 fr. par jour ne donnent plus que 1,000 fr.; tel qui envoyait avant la loi pour 1,000 fr. de dépêches, en envoie aujourd'hui pour 276 fr. Le marché des rentes échangeait quotidiennement environ 12 millions d'achats et de ventes en échange, depuis le 1er juin un million à peine. En conséquence, l'impôt, au lieu de donner 40,000 fr. selon les prévisions, donnerait à peine 1,650 fr.

Cette loi est donc une déception absolue et il importe de l'abroger si l'on ne veut pas courir les plus graves aventures. Vienne une panique, un incident de frontières, qui soutiendra les cours publics, qui empêchera l'effondrement des rentes ?

Le marché est mort, la spéculation qui donnait aux cotes l'élasticité nécessaire a disparu. Sans même tabler sur des prévisions aussi pessimistes, la conversion du 4 1/2 qui va s'imposer prochainement deviendra d'une réalisation difficile et même dangereuse dans l'état général du marché. Elle peut être l'occasion d'une baisse effrayante des cours et aucun frein n'y pourra être apporté.

Il y a donc un intérêt de premier ordre à rétablir les choses en l'état.

Ne fût-ce qu'en considération de la dette colossale qui pèse sur nos épaules, nous devons avoir le marché financier le plus large qui soit au monde. Ce pourrait être, en cas de guerre, d'une importance capitale ; on l'a bien vu en 1871, quand il s'est agi de payer les cinq milliards qu'exigeait l'Allemagne.

C'eût été une opération sinon impossible, du moins plus onéreuse, avec un marché restreint, tandis qu'elle a été facile et relativement peu coûteuse, grâce aux manœuvres ingénieuses de MM. Thiers et Pouyer-Quertier.

Non seulement ils trouvèrent les cinq milliards avant les échéances primitivement fixées, mais ils purent nous soustraire à la crise monétaire qui semblait devoir être forcément la suite de cette colossale opération.

C'est là un grave sujet de préoccupation pour tous ceux qui s'entendent aux choses de finances, et si l'on en croit les spécialistes, il est temps de revenir sur une mesure qui n'a pas donné les résultats qu'on attendait et qui a causé déjà un préjudice énorme au marché français.

Il est regrettable, sans doute, qu'une Chambre soit dans l'obligation de sitôt revenir sur ses pas, mais, somme toute, il vaut encore mieux réparer une erreur que d'y persister quand elle produit des effets si désastreux.

Errare humanum est, perseverare diabolicum.

J. QUERCYTAIN.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 6 juin 1893

M. Ducoudray adresse au ministre de l'agriculture une question au sujet de la disette des fourrages. Le bétail, à l'heure actuelle, dit-il, se vend pour le prix de la peau et des os. Y a-t-il un moyen d'arrêter cet avilissement ? La viande n'ayant plus de prix, le gouvernement avait le devoir de faire quelque chose, en présence d'un péril vraiment national.

Il est de l'intérêt du Trésor de faire des conserves avec de la viande française pour les conserves militaires. L'année prochaine, le bétail sera hors de prix et l'on sera obligé de faire des achats à l'étranger.

Actuellement, il n'y a qu'une chose à faire : c'est de demander à la Chambre de voter un crédit permettant aux ministres de la guerre et de la marine de s'approvisionner de conserves en France.

M. Viger, ministre de l'agriculture, se déclare prêt à appuyer auprès du gouvernement la motion de M. Ducoudray ; mais il demande le renvoi de l'interpellation en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le renvoi est ordonné.

M. Déroulède propose de supprimer pendant trois mois les droits de douanes sur les fourrages et avoines et de diminuer de moitié les droits sur les orges et les maïs et demande l'urgence. L'urgence est ordonnée.

Il dit qu'à cette heure le bétail français passe en Allemagne où il faudra l'acheter plus tard fort cher.

M. Viette se déclare prêt à négocier avec les compagnies de chemins de fer pour obtenir la prorogation, jusqu'à la fin de l'année des tarifs réduits pour les fourrages.

La proposition Déroulède, suspendant les droits de douane sur les fourrages, est adoptée par 361 voix contre 105.

M. de Kergorley dépose une proposition accordant une remise du principal de la contribution foncière sur la propriété non bâtie, à l'exception de celle qui frappe les bois et les vignes.

M. le ministre combat cette proposition et son renvoi à la commission des finances est ordonné.

INFORMATIONS

LA SANTÉ DE M. CARNOT
ET LE VOYAGE EN BRETAGNE

Paris, 14 juin.

M. Carnot, président de la République, a adressé à M. Ch. Dupuy, président du conseil, la lettre suivante :

« Paris, 13 juin 1893.

» Mon cher ministre,

» Je suis profondément peiné d'avoir à renoncer à mon voyage en Bretagne. La réalisation de ce projet longtemps caressé, auquel j'avais subordonné de nombreux engagements, m'est rendue impossible, à la veille du départ, par une indisposition persistante.

» Je suis d'autant plus chagrin de cet empêchement que j'avais appris qu'elle sympathie les populations bretonnes réservaient au représentant de la République, et je me faisais une fête de me rendre au milieu d'elles et d'être mêlé aux manifestations de leur patriotisme, de la reconnaissance qu'elles gardent à leurs ancêtres de 1790 et à leurs dignes compatriotes Guépin et Lariboisière.

» J'aurais été heureux de saluer notre pavillon sur l'escadre, dans les ports bretons, et d'exprimer l'affection de la France pour les braves populations qui sont la pépinière de sa marine. J'aurais voulu applaudir à la réalisation des belles œuvres de navigation, auxquelles le pays devra un surcroît de prospérité et aux progrès agricoles, que signalera le Concours agricole de Quimper.

» Toutes ces satisfactions, mon cher ministre, me sont aujourd'hui interdites. J'espère que mon absence forcée n'empêchera pas les fêtes projetées de produire leurs effets bienfaisants, en rapprochant tous les citoyens dans un sentiment de

---

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

45

LE

GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

XVI

Il était enveloppé du rayonnement de ses yeux.

Il respirait son souffle, et cela le rendait fou.

Il ne répondait pas.

Il ne trouvait pas un mot.

Une seule pensée emplissait son cerveau... Allait-il la perdre ?

Elle ne lui avait jamais paru plus belle, plus désirable.

Devant son silence, elle commença à s'effarer.

Une anxiété entra en elle.

— Vous ne me répondez pas... Je vous en prie, ne me cachez rien... J'ai peur maintenant.

Il demanda, en proie à l'émotion la plus poignante.

— Et de quoi avez-vous peur ?

— J'ai peur pour notre amour.

Il tressaillit.

— Qui peut vous faire croire ?

— Je ne sais pas... Une idée qui m'est venue, qui me frappe... Je me souviens maintenant. Tout à l'heure votre père est venu, le duc de Morlac, et quand il fut sorti, j'ai voulu interroger mon père, savoir...

— Eh bien, fit Maurice, que l'angoisse dévorait.

— C'est à peine s'il m'a répondu, et je me le rappelle bien, il avait l'air tout gêné, tout triste, comme vous.

— Comme moi ?

— J'avais cru qu'il venait de votre part, pour demander ma main... Je l'ai dit à mon père, et son embarras a redoublé.

En parlant, la voix de la jeune fille se mouillait.

Des larmes venaient à ses yeux.

Maurice, éperdu, lui tendit les bras.

— Blanche ! ma chère Blanche... Vous m'aimez donc !

Elle fit vivement, essayant de dominer son émotion.

— Vous le voyez bien que je vous aime ! Pourquoi me faire souffrir ainsi.

Et cette fois, elle ne fut plus assez forte.

Les sanglots la gagnèrent.

Le jeune homme se leva, éperdu.

— Blanche ! s'écria-t-il, Blanche !

— Pourquoi me tromper ? poursuivit la jeune fille. S'il y a un malheur, pourquoi me le cacher.

Le fils du duc, hors de lui, essayait de la consoler.

— Blanche, je vous en prie... Je donnerais ma vie pour vous épargner un chagrin, une larme, vous n'en doutez pas... Vous ne pouvez pas douter de mon amour pour vous. Il est profond, ardent... C'est tout mon bonheur, toute mon existence... Vous le croyez bien.

Elle dit, les yeux mouillés de larmes...

— Oui, Maurice, oui, je vous crois.

— Je vous aime ardemment, de plus en plus chaque jour. Et maintenant surtout, maintenant que j'ai vu couler près de moi ces douces larmes, je ne sais pas ce que je donnerais pour ne pas vous perdre.

Elle devint toute pâle.

— Me perdre ? s'écria Blanche. Vous craignez de me perdre ?

— Une catastrophe s'est abattue sur nous, terrible...

Elle frissonna.

— Une catastrophe ?

— Une catastrophe à laquelle ne survivront ni mon père, ni moi.

Elle était devenue tremblante, livide.

Elle voulut ouvrir la bouche.

Le jeune homme poursuivit, en lui mettant les doigts sur les lèvres.

— Non, non, ne m'interrogez pas. Je ne pourrais pas vous apprendre...

Elle le regarda fixement.

Elle ne comprenait pas.

Elle dit :

— Est-il une catastrophe qui puisse nous empêcher de nous aimer ? Ce n'est ni pour votre fortune...

Maurice soupira !

— S'il ne s'agissait que de notre fortune ?

— Quoi donc alors ?

Il fit avec une sorte d'épouvante.

— Ne me le demandez pas !...

Elle murmura.

— Quel malheur peut-être assez fort pour détruire notre amour.

Il ne répondit pas.

La tête dans ses mains, il sanglotait amèrement.

Blanche pleurait aussi.

Ces mots, comme une plainte s'échappèrent de ses lèvres.

— Moi qui étais si heureuse depuis ce matin... J'avais vu votre père, et j'avais cru qu'il venait envoyé par vous, et que nous n'avions plus qu'à nous laisser vivre, à être heureux... Mon Dieu ! mon Dieu !

Il balbutia :

— Si vous saviez ce que je souffre !

— Et il n'y a pas de remède ?

Il répondit d'un air désespéré.

— Je n'en connais.

— Et nous allons être séparés, et il nous sera défendu de nous voir, de nous aimer, de penser l'un à l'autre.

— Pour cela, fit Maurice, il faudrait m'arracher le cœur, tuer la pensée en moi. Tant que j'aurai un souffle de vie...

A ce moment ils s'arrêtèrent tous les deux, tendirent l'oreille...

On venait d'entendre ouvrir la porte de l'antichambre.

— Mon père ! dit Blanche, peut-être apporte-

ommun amour et de commun dévouement pour la patrie et pour la République.

» Nous avions choisi l'occasion de mon voyage pour remettre, dans les différentes réunions, des récompenses méritées ; je souhaite que le travail de sélection déjà préparé ne soit pas perdu. Les déshérités de la fortune ont eux aussi leur part, réservée dans tous mes voyages, et je tiens à ce qu'ils ne soient pas privés par mon absence. Je vous envoie, pour la faire parvenir aux préfets des cinq départements bretons, la somme de cinquante mille francs, à répartir, de ma part, entre les œuvres de bienfaisance de la Bretagne.

» Veuillez, en même temps, confier à MM. les préfets la mission d'être mes interprètres auprès des municipalités et des Chambres de commerce qui m'avaient offert leur sympathique hospitalité et recevez pour vous même, mon cher ministre, la nouvelle expression de mes affectueux sentiments.

» CARNOT. »

Nominations dans l'épiscopat

Mgr Coullié, évêque d'Orléans, est nommé archevêque de Lyon.

Mgr Labouré, évêque du Mans, est nommé archevêque de Rennes.

Mgr Hautin, évêque d'Evreux, est nommé archevêque de Chambéry.

Le pape a préconisé jeudi les nouveaux archevêques de Lyon, Rennes, Chambéry et Carthage.

Les Séminaristes soldats

On lit dans le *Gaulois* :

Une note spéciale du ministre de la guerre vient d'être adressée aux commandants de corps d'armée au sujet des soldats séminaristes. Ceux-ci, par suite d'une entente des membres de l'épiscopat, ne doivent briguer aucun grade, et on sait qu'en cas de guerre ils seraient affectés au service des ambulances. Les colonels vont recevoir les instructions de ne plus astreindre ces militaires aux leçons de la théorie des caporaux et des sous-officiers.

Grèves

Bordeaux, 14 juin.

Les grévistes charpentiers, au nombre d'une vingtaine, se sont présentés hier soir devant un immeuble en construction rue de Vincennes, où plusieurs de leurs camarades continuent à travailler.

Les grévistes ont menacé de renverser les échafaudages, si leurs camarades refusaient de les suivre. Le propriétaire de l'immeuble étant intervenu, menacé par les grévistes, a tiré un revolver de sa poche et a menacé de faire feu. Les agresseurs ont pris la fuite. Deux de ces derniers ont été arrêtés.

Un autre incident a été provoqué par les ouvriers grévistes du port qui, au nombre de 200, ont voulu s'opposer au déchargement de deux navires. Un détachement de police a cerné ceux des grévistes qui s'étaient montrés les plus acharnés, et sept d'entre eux ont été arrêtés. D'autres plutôt que de se laisser arrêter, se sont jetés à la rivière et se sont éloignés à la nage.

Une invention de M. Turpin

Un ami de M. Turpin, qui croit le moment venu de se dégager du secret, fait une communication que nous publions à titre curieux :

Le nouvel engin de guerre de Turpin rend toute rencontre impossible et est aussi merveilleux qu'épouventable. Cet engin, très léger, est servi par quatre hommes et traîné par deux chevaux ; il porte deux décharges.

Par son système, Turpin peut envoyer quatre décharges dans un quart d'heure et chaque décharge lance 25,000 projectiles à 3,500 mètres et plus, rayonnant en tous sens et couvrant géométriquement vingt-deux mille mètres carrés.

Les navires de commerce et les bateaux de pêche peuvent acquérir par ce nouvel armement électrique, et ce, sans transformation importante, une puissance pouvant rivaliser avec celle de la plus grosse artillerie des navires de guerre et de tous les cuirassés dont les blindages les plus résistants deviennent inutiles.

En ce qui concerne les forts et les fortifications en tout genre, leur utilité devient nulle, car, au bout de quelques heures il n'en restera que des ruines.

Les élections allemandes

La signification des élections allemandes est claire. On est las des armements à outrance et Guillaume II a beau déclarer que sa volonté est la loi suprême, la nation germanique ne croit pas à l'infaillibilité impériale.

A certains points de vue, la situation rappelle celle du gouvernement de Napoléon III, en 1869. Les grandes villes viennent de voter à des majorités écrasantes contre des candidats agréables au pouvoir. A Berlin, les adversaires de la loi militaire ont eu 191,000 voix, les partisans 42,000.

La loi militaire est enterrée pour longtemps.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Nos sénateurs

M. Charles de Verninac, sénateur du Lot, a été élu membre de la commission du budget du Sénat.

Le prix de la viande

Dans une de ses dernières séances, le conseil municipal de Paris s'est occupé de la question du prix de la viande.

M. Foussier appelle l'attention du conseil sur la corporation de la boucherie de Paris, qui continue à vendre la viande très cher alors que, par suite de la disette des fourrages, les prix ont considérablement baissé à la Villette. Lundi matin encore, ce marché a reçu 5,000 bêtes à cornes au lieu de 2,000 qui arrivent d'ordinaire.

Déjà les municipalités de Dijon et de Reims ont obtenu des bouchers des réductions de prix. Il serait temps, pour Paris, de les imiter et il dépose la proposition suivante :

« La 2e commission est invitée à faire des démarches auprès du syndicat de la boucherie en détail pour que le prix de consommation de la viande dans Paris ne subisse pas d'exagération. »

L'urgence est déclarée et la proposition elle-même est adoptée.

D'autre part, on écrit d'Angers :

« En presence de l'avilissement de la viande sur pied et du peu d'empressement des bouchers à diminuer leurs prix, le maire de la ville d'Angers a écrit au président du syndicat des bouchers, pour l'engager d'urgence à faire abaisser les tarifs de 20 centimes par kilogramme.

» Les bouchers ont consenti immédiatement la réduction proposée par la municipalité.

On télégraphie en outre de Rodez :

« A la suite de la baisse considérable qui s'est produite sur le bétail, le maire a invité les bouchers à diminuer leurs prix de vente, mais ceux-ci n'ont pas consenti un rabais satisfaisant.

» Le maire, après avoir pris l'avis du conseil municipal, a fixé lui-même, par arrêté, les prix de la viande de boucherie. Ces prix présentent une réductioc de 15 à 25 0/0 sur ceux qui étaient pratiqués par les bouchers. »

* * *

Les journaux des départements voisins publient les tableaux de la taxe de la viande dans les villes importantes environnantes. Ce tableau démontrera à nos bouchers qu'ils n'ont pas à se plaindre de la situation que leur crée la nouvelle taxe. Partout un peu meilleur marché qu'à Cahors.

Il serait à désirer que l'arrêté municipal du maire de Cahors sur la taxe de la viande, fut aussi détaillé que les taxes qui suivent, on éviterait ainsi bien des difficultés.

A Moissac on paie la viande :

Bœuf. — 1re catégorie, filet mignon, sans surpoids, 3 fr. ; 2e catégorie, faux filet, côtes, entrecôtes, cuisses et culottes, 1 fr. 30 ; 3e catégorie, toute la partie du devant : la poitrine, les épaules, le cou, les jarrets, etc., 0 fr. 90.

Veau. — 1re catégorie, cuissots, rognons, longes, carrés couverts, 1 fr. 40 ; 2e catégorie, épaules, poitrine et cou, 1 fr.

Mouton. — 1re catégorie, gigot avec son os naturel, sans autre surpoids, carré ou côtelette, 1 fr. 60 ; 2e catégorie, épaules, poitrine, cou, etc., 1 fr. 30.

Agneaux de lait. — 1re catégorie, gigots, carrés ou côtelettes, 1 fr. 60 ; 2e catégorie, épaules, poitrine, cou, etc, 1 fr. 30.

Porc. — Viande, 1 fr. 20 ; graisse fine, dite rame, 1 fr. 20 ; lard et graisse, 1 fr 10.

* * *

Rodez. — Un arrêté municipal, en date du 15 juin, fixe comme il suit la taxe de la viande de boucherie :

Bœuf. — Collet, genou, côtes découvertes, os charnus, flanchée et graisse, 0 fr. 80 le kilo ; jarret moelleux, poitrine découverte, 1 fr. le kilo ; côte double et épaule, 1 fr. 20 le kilo ; premières côtes et aloyau et culotte, 1 fr. 50 le kilo ; mêmes morceaux avec réjouissance, 1 fr. 30 le kilo ; faux-filet, noix et bifteck, 2 fr. ; filet, 4 fr. ; os secs, 0,40 le kilog.

Veau. — Collet, 0 fr. 70 ; côte double et poitrine couverte, épaule et jarret moelleux, 1 fr. 10 ; poitrine découverte, 1 fr. ; cuisse, 1 fr. 50 ; rôti et premières côtes, 1 fr. 40 ; les mêmes morceaux avec réjouissance, 1 fr. 20 ; os secs 0 fr. 50 ; graisse, 0 fr. 90 le kilo.

Mouton. — Poitrine et collet, 0 fr. 90 ; épaule entière, 1 fr. 30 ; gigot, côtelettes et filet, 2 fr. ; graisse, 0 fr. 50 le kilo.

La vache et la brebis, bonne qualité, qui seront mis en vente, seront livrées à 0 fr. 10 de moins par kilo que le bœuf et le mouton.

Décazeville. — Depuis quelque temps, les bouchers de la ville avaient baissé le prix de la viande de veau qu'ils vendaient à 0 fr. 60 et 0 fr. 50 la livre.

Jeudi matin, à 5 heures, le tambour municipal publiait, de la part de cinq bouchers, individuellement, qu'on trouverait chez eux ou à la halle, du veau à 0 fr. 50, 0 fr. 40 et 0 fr. 30 ; l'un d'eux la faisait même publier pour 0 fr. 25 la livre.

Nous n'avons pas à nous fâcher de ces industriels qui nous font profiter des bons prix auxquels ils achètent leurs bestiaux. C'est un exemple donné à leurs confrères des autres localités qui mettent si peu de bonne grâce à les imiter.

Distribution de prix

La distribution des prix au Lycée Gambetta aura lieu le lundi 31 juillet, à 9 heures du matin.

Le discours d'usage sera fait par M. Pécaut, professeur de philosophie.

Nécrologie

La famille Lambœuf vient d'être cruellement frappée. M. Georges Lambœuf ancien et brillant élève du Lycée Gambetta, qui suivait les cours de l'école de santé militaire de Lyon, vient de mourir d'une angine couenneuse.

Nous adressons à la famille Lambœuf tous nos compliments de condoléance.

Préfecture

A la suite du concours qui a eu lieu le 15 courant, à la préfecture, pour le recrutement d'un commis expéditionnaire, M. Cazal Cyprien, de Soulomès, a été admis.

Officiers territoriaux

Un grand nombre d'officiers territoriaux sont arrivés à Cahors pour accomplir, au 7e de ligne, une période d'instruction de 13 jours.

Inspection générale

M. le médecin inspecteur Maroche procèdera aux opérations de l'inspection générale du service de santé de la Place de Cahors, le 23 juin.

Brevet élémentaire

Les aspirantes et les aspirants au brevet élémentaire, qui se sont fait inscrire dans les bureaux de l'inspection académique du Lot, sont prévenus que l'appel nominal des candidats commencera le premier jour de l'examen, c'est-à-dire le 26 juin pour les aspirantes, et le 10 juillet pour les aspirants, à 7 heures très précises du matin, au collège de jeunes filles.

Conférence ouvrière

Demain, dimanche, 18 juin, à 2 heures de l'après-midi, il sera fait, à la Bourse du Travail, une conférence sur les Syndicats ouvriers et le Socialisme.

Entrée : 10 centimes ; gratuite pour les dames.

Contravention

La police a dressé procès-verbal contre le nommé Sambat Denis, âgé de 44 ans, cultivateur demeurant rue Daurade, pour avoir établi à St-Georges une porcherie de cinq porcs sur le plancher du 1er étage de sa maison.

Cet individu contre lequel procès-verbal avait été dressé la veille avec ordre de sortir ses porcs de la maison, avait négligé de se conformer à cet ordre.

Taxe sur les vélocipèdes

Nous rappelons que la loi du 18 avril 1893, portant fixation des recettes et des dépenses de l'exercice 1893, a établi, à partir du 1er juin, une taxe annuelle de 10 fr. pour chaque vélocipède ou appareil analogue.

Pour 1893, la somme à payer sera de sept douzièmes de la taxe annuelle.

Les possesseurs de vélocipèdes ne devront pas omettre de faire, à la mairie, avant le *vingt-neuf juin courant*, dernier délai, la déclaration prescrite par l'article 12 de la loi précitée.

La taxe serait doublée pour les éléments imposables qui ne seraient pas déclarés ou qui feraient l'objet de déclarations tardives.

---

t-il quelque meilleure nouvelle.

Maurice secoua la tête d'un air découragé.

Le colonel entra.

Il avait la figure sombre, les sourcils froncés.

Il regarda Maurice, Blanche, puis se tournant vers celle-ci, il lui dit :

— Laisse-nous, Blanche ! j'ai à parler à Maurice.

Le jeune fille s'éloigna en examinant son père d'un œil inquiet. Puis, dès qu'elle fut sortie, elle éclata en sanglots.

Le visage du colonel n'annonçait rien de bon, et elle redoutait tout. Elle sentait s'écrouler son dernier espoir.

Maurice n'était pas moins effrayé qu'elle, moins torturé.

Il attendait que le colonel parlât.

Il n'osait pas l'interroger.

Il apprendrait son malheur assez tôt.

XVII

Le colonel Boislaurier était sorti de chez la devineresse dans un état d'anxiété inexprimable. Il comprenait maintenant de quelle machination le duc de Morlac avait été victime. Il voyait visiblement quelle main l'avait frappé, et c'est parce qu'il supposait cette main implacable qu'il était épouvanté. Il se rappelait les dernières paroles de la femme : Songez à votre fille ! Que voulait-elle dire et pourquoi parlait-elle de l'enfant ? Cette menace terrifiait ? Que devait-il faire ? Prévenir le duc ou lui laisser ignorer l'arrivée à Paris de Louise Poitevin ?... Que s'était-il passé entre les deux amants !... Comment s'étaient-ils quittés ?... Jusqu'à quel point pouvait aller la vengeance de la femme abandonnée. Notre ami l'ignorait. Il hésita longtemps sur la conduite à tenir, puis il se décida à se rendre chez le duc.

Celui-ci, auquel son valet de chambre venait de remettre les premiers journaux du soir, paraissait plus affecté encore que le matin.

L'affaire du cercle des Italiens faisait un tapage énorme.

Il voyait, par les réticences transparentes des journaux que son nom était dans toutes les bouches.

C'était fini. Il était perdu. Il ne lui restait plus d'autres ressources que la ressource désespérée qu'il avait fait entrevoir à son fils. Mais cela ne réhabilitait pas sa mémoire, n'effaçait pas la tâche faite à son nom.

Et Maurice ! quel avenir lui laissait-il !

Il était capable, comme lui-même, de chercher dans la mort un refuge contre cet opprobre.

Et pourquoi cela lui avait-il arrivé ?

Qui avait eu intérêt à le perdre ?

Il avait beau chercher, il ne devinait pas.

Pas une fois la pensée de Louise Poitevin ne lui était venu à l'esprit.

Il y avait si longtemps !

La malheureuse était morte sans doute.

Dans tous les cas, il l'avait totalement oubliée.

Peut-être Boislaurier lui apportait-il des nouvelles.

Il ordonna de l'introduire aussitôt et alla lui-même à sa rencontre.

Notre ami sursauta en le voyant.

Il fut effrayé de sa pâleur, de l'affaissement de sa physionomie.

Le pauvre gentilhomme paraissait vieilli de quinze ans en vingt-quatre heures.

Il lui tendit la main.

Le duc s'en empara aussitôt et la pressa cordialement.

Puis il le dévisagea d'un air anxieux.

— Eh bien ?

— J'ai du nouveau, répondit le colonel.

Le gentilhomme tressaillit.

Il se dirigea vers son cabinet, fit passer Boislaurier devant lui.

— Entrez ! dit-il avec empressement.

— J'ai du nouveau ! répéta le colonel. Je sais d'où viet le coup.

Le duc pâlit encore si c'était possible, mais cette fois ce fut de rage.

— Vous connaissez le misérable ! fit-il d'une voix frémissante.

— La misérable plutôt, répliqua Boislaurier, car c'est une femme.

Jean de Morlac eut un bond de stupeur.

— Une femme ?

Et il semblait chercher dans son esprit.

— Une femme, poursuivit le colonel. Louise Poitevin.

L'étonnement du duc devint une véritable terreur.

— Louise Poitevin ?... répéta-t-il.

— Louise Poitevin... Elle est à Paris... Je viens de lui parler.

Le duc frissonnait.

— C'est elle qui se fait appeler maintenant Jenny Clarkson.

Le duc eut un nouveau soubresaut.

— Jenny Clarkson... Je la connais... Je l'ai vue...

— Et vous ne l'avez pas reconnue.

— Louise était brune.

— Jenny Clarkson paraît blonde... Mais elle s'est montrée à moi avec ses vrais cheveux... Et je ne puis pas en douter... C'est elle... c'est bien elle.

— Il y a déjà longtemps qu'elle est à Paris, fit le duc pétrifié.

— Plusieurs mois.

— Qu'y venait-elle faire ?

— Se venger.

— Se venger ? Elle vous a avoué ?

— Elle n'a rien avoué... mais elle m'a laissé entendre clairement qu'elle n'était pas étrangère à ce qui s'était passé.

— Et cet homme ?... Ce garçon de cercle ?...

— Un homme qu'elle aura payé sans doute.

Le duc bégaya.

— L'infâme !...

Puis il dit vivement.

— Je la verrai... Je lui arracherai son secret !...

Boislaurier secoua la tête.

— Vous n'obtiendrez rien d'elle.

— Que veut-elle donc ?

— Votre perte. Celle de tous les vôtres.

— Mon fils ne lui a rien fait.

Elle le punit des souffrances de son fils à elle.

(A suivre)

Prélude électoral

Si l'on en juge par les deux lettres qui suivent, également regrettables pour leurs auteurs, la campagne électorale paraît devoir être académique dans l'arrondissement de Figeac.

De M. Teilhard à M. Vival

« Monsieur Vival,

» Dans la *Dépêche* de Toulouse :

» 1° Vous prétendez que j'ai envoyé mon domestique à St-Cirgues, c'est faux.

» 2° Vous m'attaquez grossièrement selon votre habitude.

» De ces attaques, je ne fais aucun cas ; de plus, je ne vous suivrai pas dans ce genre de polémique ; j'avoue mon infériorité, car je ne suis pas comme vous décoré des palmes académiques.

» Vous calomniez une femme dont la vie est irréprochable ; je défie qui que ce soit de découvrir un fait entachant sa moralité. En agissant ainsi, vous avez commis un acte indigne, auquel l'intéressée ou les siens donneront la suite qu'ils jugeront convenable.

» Vous êtes furibond, mon cher Vival, votre influence décroît, vous vous voyez menacé d'une chute prochaine, et quelle chute ! mais que voulez-vous que j'y fasse ? Je vous assure que je garde le plus agréable souvenir de nos anciennes relations et que j'ai encore pour vous les meilleurs sentiments. Calmez-vous donc, je voue en prie. On a vu des accès de colère produire des catastrophes, et je serais désolé de vous chanter le *requiescat in pace*.

» Votre plus dévoué.

» A. TEILHARD, ancien député. »

De M. Vival à M. Teilhard

« Monsieur Teilhard,

» Vous m'adressez une lettre qui me comble de surprise. Si elle n'avait été reproduite par *l'Express du Midi* je n'aurais certainement pas songé à répondre à ce dernier râle d'un mourant, mais puisque vous avez cru nécessaire de la faire connaître, apprécier et juger par les lecteurs de cette feuille, vous ne trouverez point mauvais que je leur transmette, par la voie de la presse, la réponse que je vous dois. Cette réponse sera courte, estimant que j'ai à employer mon temps plus utilement qu'à dialoguer avec vous. Cette réponse la voici :

» 1° Vous dites que j'ai prétendu certaines choses et que je vous ai attaqué grossièrement dans un numéro de la *Dépêche*.

» *Je n'ai rien prétendu du tout ni attaqué personne étant resté étranger*, d'abord à l'élection de St-Cirgues, où mon ami, M. Pauliac, sénateur, qui est né dans cette commune et qui y a tous ses intérêts, n'avait nul besoin de moi, ensuite *aux correspondances* insérées dans la *Dépêche* que j'ai été le dernier à connaître.

» Je suis heureux que vous protestiez contre des valets de la plume qui attaquent des femmes. C'est, en effet, le dernier des métiers, surtout *quand il est anonyme*. Seulement, je suis fortement surpris que ce soit à moi que vous fassiez part de ces nobles sentiments, ma vie privée, qui ne regarde personne, et tous les miens ayant été, depuis longtemps, en butte aux attaques de *l'Express du Midi*, où il est si souvent question de vous et de ceux qui vous ressemblent.

» Vous me portez allègrement en terre à la fin de votre lettre ; or, je vous croyais un peu trop moribond pour cela. Puisque la mode est, depuis quelques jours, aux proverbes, je vous dirai qu'on ne doit pas juger les autres d'après soi. Aussi, je me ris de toutes vos combinaisons de vieillard haineux, qui ne feront de mal qu'à votre santé, l'homme physique étant presque aussi bas que l'homme politique.

» En attendant le jour où le suffrage universel prononcera entre moi, qui l'ai toujours servi en vrai démocrate et en mandataire dévoué, et celui que vos écus auront tiré de l'ornière pour la durée d'une période électorale, laissez-moi m'étonner que vous ayez aussi bien surpris les allusions faites par le correspondant de la *Dépêche* au *Rosier de Marie*. Je ne sais ce que cela signifie, mais votre réponse prouve que vous n'en pourriez dire autant.

» Votre parent, qui n'a pas les bonnes raisons de certains autres, pour attendre impatiemment l'heure où l'on chantera votre *requiescat in pace*.

» L. VIVAL.

» Député de l'arrondissement de Figeac. »

Brive

On nous signale un nouveau genre de vol qui a été commis à la foire des chevaux, le 12 juin. Un individu s'approcha d'un brave paysan, de Sainte-Féréole, et le pria de lui acheter un cheval qu'il lui désigna. Il lui promit 10 fr. s'il achetait ce cheval moins de 300 fr. Le paysan alléché par cette promesse, entra en marché avec le marchand de chevaux, qui n'était autre que le compère de l'habile filou. Après avoir discuté le prix, ils tombèrent d'accord pour la somme de 280 fr. Le propriétaire du cheval dit au paysan qu'il ne voulait pas avoir affaire avec l' « autre » (il lui désignait son compère).

Le paysan se le fit conduire à l'hôtel où il logeait, et, pour payer le cheval, il fut même obligé d'emprunter 100 fr. Quand il voulut conduire le cheval à celui qui lui avait donné l'ordre de l'acheter, le voleur avait disparu et, le lendemain, le pauvre paysan dupé vendit le cheval 15 fr.

Luzech

Lundi dernier, à une heure de l'après-midi, grand émoi sur la place de Luzech en voyant entrer en ville, par la route de Cayx, avec une vitesse vertigineuse un cheval attelé à une voiture vide et emportant à sa tête un homme qui s'efforçait de le maîtriser.

La lutte avait son dénouement au milieu de la place de Luzech. L'homme était vainqueur et la bête maîtrisée.

Ce brave, nous nous faisons un devoir de publier son nom, c'était le sieur Auguste Raujols, éclusier à Luzech, un des rares survivants des cuirassiers de Reischoffen.

Nous espérons que l'autorité compétente voudra bien récompenser l'acte de courage du sieur Raujols, qui n'en est pas, d'ailleurs, à son premier acte de dévouement.

Sauliac

Un accident épouvantable s'est produit hier à Sauliac.

M. Capmas, conseiller municipal de la commune de Sauliac, était allé avec sa charrette dans un bois voisin charger des fagots.

Quelques heures plus tard, le sieur Magné voyait s'arrêter devant sa porte un cheval traînant une voiture chargée de fagots.

Etonné de ne pas voir le conducteur de cette charrette, Magné pressentit un malheur, et en effet, à quinze cents mètres environ, sur la route de Biars à Sauliac, on trouva étendu sans vie le malheureux Capmas. La tête était fracassée et une jambe complètement écrasée. Il avait dû tomber et la charrette lui avait passé sur le corps

La femme Capmas et ses enfants, aussitôt prévenus, accoururent. Leur douleur était navrante en présence du cadavre qui, grâce aux formalités d'usage en pareil cas, ne put être enlevé de sur la route que vers onze heures du soir.

Capmas était très estimé dans la commune de Sauliac, dont il était conseiller depuis longtemps. Il est vivement regretté par toute la population.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 10 au 17 juin 1893

Naissances

Salacroux Juliette, rue Brives, 22.
Marcenac Raymond, rue Fénelon, 7.
Alazard Léopold, rue des Variétés, 1.
Advier Rachel, avenue de Toulouse, 5.

Mariages

Delville Emile, typographe, et David Marie, modiste.

Décès

Théron Marcelin, soldat au 7e, 22 ans, (Hospice).
Soubrié Louis, marchand de grains, 68 ans, rue St-James, 3.
Combarieu Isidore, contrôleur à la caisse d'épargne, 73 ans, rue Victor-Hugo.
Faure Julie, 87 ans, rue St-James, 7.
ViguiéClément, cultivateur, 75 ans, (Hospice.)

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME du 18 JUIN 1893

de **8** à **9** h. **1/2** du soir (*Allées Fénelon*)

Pas redoublé	X...
Ouverture fantastique	Govaert.
Miss Hélyett (Fantaisie)	Audran.
Sur la plage (Valse)	Walteufel.
Mireille (Fantaisie)	Gounod.
Les 28 jours de Clairette (Polka)	Roger.

TRIBUNAUX

Une curieuse affaire de chantage

Le tribunal correctionnel de la Seine, juge en ce moment une très curieuse affaire de chantage.

M. X..., vice-amiral français, a porté plainte contre six individus, les nommés Brunosky, dit Brunswick, âgé de 27 ans, déjà condamné pour abus de confiance ; Lagier, 40 ans, sans profession, se dit bocmaker ; Boucart, 35 ans, dit Vidicelli, dit Moncelet, déjà condamné plusieurs fois ; Mathé, 56 ans, dit Victor Lecomte ; Burkel, 50 ans, dit Bick, appelé aussi Hamel ; Renard, 47 ans, connu sous les noms de Morel, de Deschamps. Ce dernier est aussi inculpé dans le vol de l'affaire Panisse, repris de justice dangereux.

Il résulte de l'exposé de l'affaire fait par le président, qu'en 1889, un vice-amiral fit la connaissance d'une fille Dubois, connue sous le nom de Jeanne Pélicier. Il entretint des relations avec elle pendant une année. Il lui envoyait de l'argent et lui écrivait souvent. Au bout d'un certain temps il reçut une lettre anonyme l'avertissant que les lettres qu'il avait adressées à Jeanne Pélicier étaient entre les mains de tiers qui voulaient s'en servir contre lui. On lui donnait rendez-vous au café Cardinal. Il s'y rendit et y rencontra Brunswick qui lui fit comprendre qu'avec quelques billets de banque il pourrait recouvrer les compromettantes missives. L'une des lettres envoyées par l'amiral à sa maîtresse disait : « Impossible d'aller à Paris t'embrasser, mon imbécile de ministre n'a pas voulu m'accorder le congé que je lui demandais. »

En plusieurs paiements il versa plus de 15,000 fr. à diverses personnes que lui avait indiquées Brunswick, mais il ne reçut pas en échange les lettres compromettantes. Plus tard, on le menaça de publier certaines lettres qu'il réussit à retirer de la circulation moyennant finances. Le brave marin versa ainsi la somme énorme de 80,000 francs. Un sieur Geoffroy, se disant envoyé de la préfecture de police, lui avait soutiré un jour la somme de 10,000 fr., soi-disant pour faciliter l'arrestation des maîtres chanteurs. Finalement, lassé de tous ces sacrifices, l'amiral se décida à porter plainte au parquet.

M. le Président donne alors lecture de cette lettre dont nous retenons les passages suivants :

« A ce jeu vous avez tout à perdre. Que suis-je ? Rien. Qu'êtes-vous ? Tout. »

A l'audience, Brunswick soutient qu'il n'a été qu'un intermédiaire, que les lettres se trouvaient dans les mains d'un nommé Hamel et qu'il n'agissait que pour le compte de ce dernier. Il reconnaît avoir reçu une somme de 1,000 francs qu'il aurait remise à Hamel.

Il ajoute en outre qu'il est allé plusieurs fois à Lorient voir l'amiral pour lui réclamer différentes sommes qui lui ont été remises.

« Moi, je vous le répète, je suis un misérable ; je n'ai rien à sauvegarder, je risque tout. Ne songez pas à me faire arrêter. Je le serais, que cela n'empêcherait point le scandale d'éclater.

» La lettre où vous parlez de votre ministre, je ne l'ai jamais sur moi. Elle est en mains sûres, et dès le lendemain de mon arrestation, elle paraîtrait dans *l'Intransigeant*. Exécutez-vous donc, sans cela je préviens votre famille et la presse. »

D. — Eh bien ! Burkel, cette lettre a été écrite par vous ?

R. — Oui, mais sur un brouillon que venait de me remettre Brunswick.

Brunswick. — Enfin je répète que je n'ai été autre chose qu'un intermédiaire, et que, même devant les exigences d'Hamel, il m'est arrivé de prendre la défense des intérêts de l'amiral.

M. le Président à Renard.

D. — Eh bien ! et vous, Renard, qu'avez-vous a dire du rôle que vous avez joué dans cette affaire, car enfin, c'est vous qui avez à un moment donné, coupé l'herbe sous les pieds à Brunswick et à ses complices ?

Renard. — Moi ? Rien.

D. — Mais ce que M. de X. . a raconté est exact ?

R. — Exact ! Si l'on veut. L'idée est vraie par les détails. Au reste, jamais ceux que l'on a fait chanter ne racontent, quand ils se plaignent, les choses comme elles se sont passées.

D. — Vous avez été maintes fois condamné. On peut même dire que vous avez passé en prison la majeure partie de votre existence.

R. — Je ne sais pas.

D. — Quand on vous a arrêté, on a trouvé sur vous toute une liasse de mandats d'arrêts en blanc et des cartes de visite au nom de MM. Atthalin, juge d'instruction, Jaume, inspecteur de la sûreté, etc. Pourquoi tout cela ?

R. — Dame ! on ne sait pas ce qui peut arriver.

D. — Comment avez-vous connu l'existence du chantage dont M. de X... était victime ?

R. — Par mes relations.

D. — Soit, mais plus spécialement par qui ?

R. — Je n'ai pas à parler. Ah ! il y a bien assez de gens compromis comme cela !

D. — Vous êtes compromis dans le vol de l'avenue Marceau ?

R. — Peut-être bien. (Rires).

Le président interroge ensuite les autres prévenus.

La demi-mondaine, la fille Jeanne Pélicier, qui comparait à la barre en toilette tapageuse, dit que son amant Brunswick, avec lequel elle a vécu un an et demi environ, lui a volé dans sa malle les lettres de l'amiral.

Elle maintient son accusation malgré les vives dénégations de son amant. Elle avoue que complètement illettrée, c'est Brunwick, qui lui écrivait ses lettres et lui maintenait la main pour les signer.

Me Gondinet, avocat de l'amiral, qui se porte partie civile et réclame seulement un franc de dommages-intérêts, se demande comment son illustre client a pu se laisser ainsi circonvenir.

Si l'homme privé a failli, dit-il, du moins l'honneur de l'amiral français, qui a vaillamment promené pendant 45 ans notre drapeau à travers les mers, reste intact.

Il faut que ses vieux compagnons d'armes sachent bien que c'est pour eux qu'il a fait ce procès. Et, s'il est menacé dans la paix de son foyer, ce grand-officier de la Légion d'honneur n'en restera pas moins un brave et loyal soldat.

M. le substitut Seligman soutient la prévention. Il demande une condamnation sévère contre tous les prévenus dont l'audace a été véritablement inouïe. L'amiral, dit-il, a commis une faute grave dans cette affaire. Il n'aurait jamais dû entrer en relations avec cette bande interlope. Il aurait dû, dès le premier jour, s'adresser à la justice.

Quant à la faute initiale, elle ne relève que de sa conscience et de la générosité de ses parents qu'il a cruellement offensés. Mais heureusement, ajoute l'honorable organe du ministère public, son honneur de soldat ne peut pas tomber dans cette triste affaire.

L'audience est renvoyée à demain pour les plaidoiries.

* * *

Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire de chantage contre le vice-amiral X.

Ont été condamnés :

Brunswick à dix ans de prison, dix ans d'interdiction de séjour et 2,000 fr. d'amende.

Lagier à deux ans de prison et 1,000 francs d'amende.

Boucart à trois ans de prison et 1,000 francs d'amende.

Mathé à deux ans de prison et 1,000 francs d'amende.

Burkel à cinq ans de prison et 2,000 francs d'amende.

Renard à cinq ans de prison et 2,000 francs d'amende.

Mentz, par défaut, à cinq ans de prison et 2,000 francs d'amende.

Tous, solidairement, sont condamnés à des dommages-intérêts à fixer par l'Etat.

L'opinion d'un médecin. — Dions (Gard), le 23 août 1892. J'ai donné deux boîtes de vos Pilules Suisses à deux indigents, et je dois déclarer que j'ai été très satisfait de leur emploi. Vous pouvez donc faire tel usage de ma lettre que vous voudrez. Dr RACANIÈRE.
A M. Hertzog, phen, 28, r. de Grammont à Paris.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à *M. Vincent*, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin ;
le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.
C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin
produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Bains de mer de l'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à **prix réduits**, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouarnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1° Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire inclus, au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'Aller et à repartir de ce point au Retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'Aller ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes soit en deçà.

2° Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de Gare trois jours avant celui du départ.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 15 juin 1893. — Paul Marguerite: Gratienne. — Victor Cherruliez : Le secret du précepteur. — Pierre Sales : Viviane de Montmoran (suite). — Marie Robert Halt : Le jeune Théodore. — Xavier de Montépin : Sa Majesté l'Argent (suite). — Daniel Riche : Mariages d'inclination (suite).

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 15 juin 1893 : La statue d'Arago à l'observatoire de Paris : Gaston Tissandier. — Voyage d'un livre à travers la Bibliothèque nationale, à Paris : Henri Beraldi. — Zoo-Cautère pour la chirurgie vétérinaire : C.-E. G. — Tiges articulées de M. Tchebichef : X..., ingénieur. — L'opinion des oiseaux : Cunisset-Carnot. — Récolte de la canelle du Thanh-Hoâ : Dr Mareschal. — Constructions en briques de verre soulflé. — Course annuelle de vélocipédistes de Bordeaux à Paris : Gaston Cornié. — La Miellée. — Chronique. — Académie des sciences ;séance du 12 juin 1893 : Ch. de Villedeuil. — Physique amusante : Dr Z ..

NOUVELLES SCIENTIFIQUES
(*Supplément* 3 *de la* Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites Inventions. — Bibliographie.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1072e livraison (17 juin 1893). — Texte: L'aventure d'Alexandre Vorzof, par Mme de Nanteuil. — La France au Dahomey, par L. Sevin. — Les voyages merveilleux de Lazare Poban, par Eugène Mouton. — Les timbres-poste, par Lucien d'Elne. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Zier, etc.
Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.
Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages*. — Sommaire de la 1693e livraison (17 juin 1893). — Voyage aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Salomon (Océanie), par M. le docteur A. Hagen, médecin de la marine. — Quinze gravures de Bazin, Thiriat, Boudier, Gotorbe, Riou, Jouas, Devos, Maynard, Barbat, Kohl, Rousseau et de F. Courboin. — Chaque numéro, 50 cent.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET Cie
56, RUE JACOB, A PARIS

LA
MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été juqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'*essai* pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et *en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.*

Prix pour les départements : 1re édition : 3 mios, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois. 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

La *Peptone de Chapoteaut* dont quatre grammes représentent 20 grammes de viande de bœuf est exclusivement employée à l'Istitut Pasteur et dans tous les laboratoires de médecine du monde pour les bouillons de culture ; elle ne contient aucune substance étrangère à la viande : c'est elle qui sert à préparer le *Vin de Peptone Chapoteaut* si recherché par les convalescents, les anémiques, les malades minés par le diabète, la la phtisie, le cancer, l'albuminerie ou les affections de la vessie. C'est le plus sûr digestif connu.

POUDRE DE ROGÉ APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE DE MÉD. DE PARIS, LAXATIF RAFRAICHISSANT, PURGATIF AGRÉABLE, PROMPT ET SUR. 19, rue Jacob, 9, rue du 4-Septembre, Paris. et TOUTES PHARMACIES

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la **Grêle** et l'**Incendie**. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

A VENDRE 25 fr. *Dictionnaire Dupiney de Vorepierre*, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté **100 fr.**

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE
Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.
Enclume de Famille
Système breveté S G. D. G. Prix 2 fr.
Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.
Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.
Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.
Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*
Écharpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison Mme Ve Montcoutié.
PRIX MODÉRÉS

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ORFEVRERIE CHRISTOFLE

LA MARQUE DE FABRIQUE ci-contre
et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE
ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC
CHRISTOFLE & Cie
MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY
Représentants dans toutes les villes de France et de l'Etranger
Nos représentants à Cahors, sont **MM. Mandelli**, père et fils horl.-bijoutiers. — ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

DEUX GRANDS PRIX
à l'Exposition Universelle
1889

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**
et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche
DU LOT

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
Ancienne Maison EDOUX
FONDÉE EN 1829
3, *Rue des Augustins, CAHORS*
RIVIÈRE Elie, Successeur

EXPOSITION CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vins de Bordeaux-Médoc
Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.
Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez **M. Lasserre**, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE
BI-CARBONATÉE SODIQUE
de
Saint-Julien de Jordanne (Cantal)
Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal
La bouteille (verre non compris). 0f 30
La caisse de 21 bouteilles... 6 00
S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.
M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A VENDRE **LA VIGNE** de M. Andrieu Montaudié, située faubourg Cabessut, à 10 minutes de la ville. Vigne replantée et greffée, en plein rapport, maison comprenant chambre, cuisine, grenier, cave. Jardin potager, fruits de toute espèce, tonnelles, eau à boire, eau pour arrosage.
S'adresser, pour visiter, à M. Fournier, capitaine en retraite, 91, boulevard Gambetta, au 1er, tous les jours, de midi à cinq heures.
A VENDRE également, **Salon** complet Louis XIV, piano Erart à cordes obliques, pendule, fauteuils. lits, tables de nuit, suspension en cuivre massif et différents autres objets.

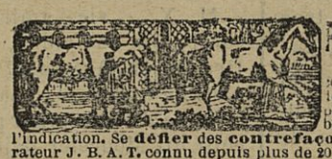
PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!
GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes nature. Réapparition exacte du poil par le *vrai Réparateur* TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de **1 fr. 50** et **2 fr. 50** avec l'indication. Se **défier des contrefaçons. — Exiger** le *vrai Réparateur* TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

Peinture — Vitrerie — Faux bois — Marbre
ENTREPRENEUR DE PEINTURE
Henri SÉGUY
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS
Papiers peints en tous genres — Encadrement
Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

UNION DES OUVRIERS
Tailleurs de pierre et Maçons
L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.
Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

A Vendre
EN BLOC OU EN PARCELLES
Une vaste **Maison**, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement.
S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER
Un **Fonds de commerce** très important et bien situé. Matériel presque neuf. Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.